

Zeitschrift:	Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung
Herausgeber:	Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat
Band:	13 (1937-1938)
Heft:	21
Artikel:	Les soldats suisses au commencement du 16ème siècle
Autor:	[s.n.]
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-709822

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Wortlaut zu finden sind. Dabei ist das Werk aber weit entfernt von einer bloßen Wiedergabe amtlicher Texte. Im Gegenteil, der Verfasser hat zum Nutzen des Ganzen besonders wichtige, grundsätzliche Fragen auch durchaus selbständig bearbeitet. Als Beispiel erwähnen wir nur seine unvoreingenommene Beurteilung der Truppenoffiziere und ihrer außerdienstlichen Arbeit.

Für eine spätere Auflage wäre wohl zu wünschen, daß die Tätigkeit des Schweiz. Roten Kreuzes etwas eingehender behandelt würde. Wir finden nur die Rotkreuzdetachements aufgeführt, dagegen nicht die Rotkreuzkolonnen, jene Transportformationen, die zum großen Teil aus Freiwilligen bestehen und eine wertvolle Verstärkung der Sanitäts-Transport-Abteilungen der Armee bilden. In den Hilfsorganisationen des Roten Kreuzes sind so viele, für unsere Landesverteidigung wertvolle Kräfte tätig, daß sie eine erschöpfende Darstellung wohl verdienen.

Die « Heereskunde der Schweiz » ist soeben erschienen und schon schreiben wir von der nächsten Auflage! Das vorliegende Handbuch wird sich in kurzer Zeit als so unentbehrlich für alle erweisen, die mit unserer Armee zu tun haben, daß an einer späteren Auflage nicht zu zweifeln ist. Und dann überstürzen sich gegenwärtig die Ereignisse für den Ausbau unseres Wehrwesens. Manches, wie etwa die Aenderung in der Wahlart des Generals, konnte der Verfasser andeuten; anderes aber, wie die Ordnung der obersten Kommandogewalt und die Neuorganisation des Militärdepartementes, ist erst noch im Werden. Länger konnte man aber nicht warten. Das Inkrafttreten der neuen Truppenordnung als Ereignis von grundlegender Bedeutung war unbedingt der gegebene Zeitpunkt, um den Plan eines solchen Handbuchs in die Tat umzusetzen. Die neue Truppenordnung ist denn auch im Anhang mit allen für die Veröffentlichung zugelassenen Angaben wiedergegeben und wird außerdem noch durch eine vorzügliche farbige Karte der Divisions- und Gebirgsbrigadekreise dem Verständnis nähergebracht.

Jeder Wehrmann, der in sich die Verantwortung fühlt, unser Wehrwesen und unsere Armee von Grund auf kennenzulernen, sollte die « Heereskunde der Schweiz » sein eigen nennen.

Pour la Défense nationale

A la fin de sa session de la semaine dernière, le Conseil national a adopté sans aucune opposition les trois projets militaires que nous avons signalés ici-même lors de leur étude.

Le premier a pour but d'affecter le solde de l'emprunt de défense nationale, soit 41 millions, à un nouveau renforcement de la dite défense. Le second prévoit la prolongation des cours de répétition de deux semaines à trois semaines. Le troisième enfin, crée des cours pour les troupes de couverture frontière, ainsi que des cours spéciaux pour les troupes de la landwehr et du landsturm.

Il est donc d'ores et déjà certain que divers régiments territoriaux qui appartiennent à la couverture frontière, comme celui de Genève en particulier, seront astreints dès l'an prochain à un cours qui permettra aux classes anciennes de se refaire la main et de reprendre contact avec l'armée. On sait que cette année même, ces nouvelles unités formées d'hommes d'infanterie de landwehr II^{me} ban et de landsturm, ont effectué des revues d'organisation d'un caractère plutôt administratif, au cours desquelles eurent lieu les inspections d'armes et d'habillement. Il est donc normal que, dès l'an prochain, elles aient la possibilité de s'exercer techniquement dans le cadre de leur nouvelle formation et d'étudier sur le terrain les tâches importantes qui leur seraient confiées en cas de conflit.

Dans cette même session, le Conseil national a adopté également sans la moindre opposition trois « postulats » qui suggèrent que des mesures soient prises pour que les militaires touchent leurs salaires pendant qu'ils sont en périodes militaires. Il semble en effet qu'à l'heure

où l'industrie privée bénéficie dans une large mesure des commandes que lui passent les autorités militaires en vue du renforcement de la défense nationale, il soit équitable qu'elle consente un léger sacrifice, dont les bénéficiaires doivent être nos soldats qui ne se rendent point au service militaire pour leur bon plaisir, mais parce que la loi les y oblige, que cela leur convienne ou non.

Du même coup, le Conseil a adopté un quatrième « postulat » invitant le Conseil fédéral à empêcher les bénéfices extraordinaires sur les livraisons militaires de tout genre. On sait que les socialistes voulaient frapper ces bénéfices d'un impôt spécial, mais la majorité ne s'est pas ralliée à cette idée, estimant qu'il est plus normal que de tels profits soient purement et simplement rendus impossibles.

Au cours de ces débats, les socialistes ont reproché à M. Minger de ne pas avoir de plan d'ensemble et de ne pas avoir révélé au public le montant total des sommes qu'il est et sera nécessaire de dépenser pour le renforcement de la défense nationale. A cette interpellation, le chef du Département militaire fédéral a répondu pertinemment qu'il est quasiment impossible de faire des prévisions à longue échéance qui dépendent avant tout de la situation internationale actuelle et future. D'ailleurs, il est certain que si dès 1933, on avait voulu annoncer, le sachant, la valeur des sacrifices qui sont actuellement consentis, les socialistes n'auraient pas manqué alors de crier au scandale et d'invoquer la S.D.N., la Conférence du désarmement et tout son tremblement. On est obligé de reconnaître que, trop récemment convertis par la sainte frousse que leur inspira la tournure prise par les événements internationaux depuis quelques années, les socialistes sont mal venus de reprocher à M. Minger d'avoir vu clair avant eux et d'avoir entrepris cette vaste tâche de renforcement de la défense nationale, grâce à laquelle notre armée sera d'ici peu un instrument de combat, défensif chacun le sait, auquel il faudra faire confiance en toute quiétude au moment du danger, s'il se présente.

La prolongation des cours de répétition devait naturellement amener le Conseil national à échanger des vues sur la prolongation éventuelle des écoles de recrues. Jusqu'ici le Conseil fédéral et la Commission de Défense nationale n'ont pas encore pris position. Mais il est déjà à peu près certain que l'on ne prolongera pas les écoles de recrues au delà de 120 jours, car il serait alors nécessaire d'avoir des cadres permanents, ce qui n'est pas conciliable avec le caractère de milice de notre armée.

Lorsque enfin la question du haut commandement sera liquidée, on pourra se dire avec satisfaction, en égard à l'énorme travail accompli pour la défense nationale, que si nos autorités militaires ont agi avec une certaine lenteur, plus apparente que réelle pour les gens peu avertis des choses militaires, elles l'ont fait par contre avec beaucoup de sûreté et de ténacité, malgré l'opposition qu'elles rencontrèrent dans divers milieux au début de leur campagne.

E. N.

Les soldats suisses au commencement du 16^{ème} siècle

C'est une très vieille tradition des Suisses de s'exercer au métier des armes. Elle prit naissance avec la Suisse elle-même. Au début du 16^{ème} siècle, entre autres, époque des grandes expéditions en Italie, elle était parti-

culièrement suivie. La Confédération ne possédait pas d'armée permanente, mais les Suisses, guerroyant continuellement ici et là individuellement ou par décision des gouvernements cantonaux, acquerraient l'expérience nécessaire aux opérations militaires.

D'ailleurs, tous les hommes valides nobles, bourgeois et gens de basse condition s'exerçaient par goût au métier des armes et se trouvaient aptes à servir au moment voulu. Chacun acquerrait, selon ses moyens, un équipement qu'il gardait chez soi. Seuls les capitaines, les enseignes et les hommes choisis pour former les cadres devaient se tenir prêts à marcher au premier signal. C'étaient eux qui, en temps de paix, apprenaient à leurs concitoyens la manœuvre et le maniement des armes.

Officiers et soldats portaient sur leurs vêtements une croix blanche comme signe de ralliement. Ils ne touchaient aucune solde, mais tous les frais, tant pour vivres que pour munitions, étaient supportés par les communes, et, la guerre terminée, la Diète répartissait le butin entre les cantons proportionnellement au nombre d'hommes fournis.

Comme toutes les armées du temps, celles de la Confédération possédaient aussi des mercenaires dont la solde variait de 4 à 4½ florins du Rhin par mois, c'est-à-dire, en valeur actuelle, de 141 à 158 francs. Celle de leurs officiers, enseignes, tambours et trompettes était habituellement du double. Celle des capitaines montait souvent jusqu'à 12 et 13 florins.

Les forces des Suisses consistaient presque uniquement en infanterie; ils possédaient cependant un peu d'artillerie. Les soldats n'avaient pas d'uniformes, dans le sens propre du mot. Ils s'habillaient à leur guise, suivant les dernières modes du temps. Pourtant, certaines espèces de vêtement étaient d'un usage à peu près général: comme couvre-chef un casque rond ou chapeau de fer, à visière fixe et laissant le visage à découvert; pour protéger le buste, une cotte de mailles, un corselet, ou une véritable cuirasse; les plus pauvres se contentaient de cuirs d'ours ou de bœuf, quelques-uns même de simples pourpoints de lin redoublés.

Il y avait trois sortes de fantassins, distingués par leur arme principale: les arquebusiers, les piquiers et les porteurs d'épées ou de hallebardes. Les piques étaient longues de 18 pieds; les épées et les hallebardes, énormes, se maniaient à deux mains. Tous les soldats étaient en outre munis d'un grand coutelas pendu au côté. Ils marchaient en bon ordre, se déployaient, se massaient avec une précision merveilleuse, évoluaient aisément.

L'ordre de bataille était généralement le suivant: si on était attaqué par de la cavalerie, on se formait en bataillons carrés, les piquiers tout autour sur plusieurs rangs, les porteurs d'épées au milieu, les arquebusiers de même, à moins qu'on ne pût les porter sur des collines avoisinantes. Si on attaquait de front cavalerie ou infanterie, on plaçait les arquebusiers sur les flancs, les porteurs de piques aux premiers rangs, les porteurs d'épées immédiatement derrière eux.

Le devoir des soldats était de ne faire aucun prisonnier et de tuer sans merci, « comme l'ont fait les pieux ancêtres », dit une ordonnance de 1499.

Certes, les méthodes de combat d'alors étaient cruelles et sans merci, mais au moins l'on combattait loyalement en ne s'attaquant qu'à des soldats et non à des populations civiles de l'arrière sans défense, comme hélas, on a à le déplorer de nos jours. N.

Les „Journées suisses d'artillerie“ ont remporté un brillant succès

Favorisée par un temps merveilleux, cette importante manifestation de nos troupes d'artillerie s'est déroulée à Lausanne du 18 au 20 juin sur la Place de Beaulieu où eurent lieu de nombreux concours et exercices de démonstration qui furent suivis avec intérêt par un nombreux public.

Le programme comprenait notamment, en plus de tous les concours individuels et de groupes réservés à la technique de l'artillerie (mise en bttr., pointage, travaux aux instruments d'artillerie, etc.), des épreuves d'équitation, des courses d'obstacles, des jets de grenades, des exercices de harnachement et le travail au fusil-mitrailleur dont on sait que chaque bttr. est pourvue pour sa défense propre rapprochée.

De très nombreux officiers supérieurs assistèrent à ces épreuves, en particulier le colonel commandant de corps Guisan, représentant de M. le conseiller fédéral Minger, et le colonel divisionnaire Marcuard, chef d'arme de l'artillerie.

Il était prévu pour le dimanche après-midi une grande démonstration au cours de laquelle le public put suivre le travail au canon d'infanterie et au lance-mine, ainsi que les évolutions d'une pièce Bofors 10,5 motorisée et son maniement au tir. Cette présentation fut suivie avec un réel intérêt étant donné que le Bofors 10,5 est destiné à remplacer, comme on le sait, nos vieilles pièces de 12 cm démodées aujourd'hui en égard à la lenteur de leur tir, mais qui constituent une réserve encore appréciable en cas de nécessité. Enfin, une bttr. de l'Ecole de recrues d'artillerie de campagne actuellement en service à Bière, effectua avec une discipline de conduite remarquable des évolutions diverses qui se terminèrent par une prise de position, suivie d'un feu de bttr. qui donnèrent une idée fort intéressante de la rapidité avec laquelle l'artillerie de campagne peut se préparer au tir.

Des concours de vitesse de démontage et de remontage de pièces de 7,5 de campagne offrirent aux spectateurs une vision très nette de l'habileté de nos artilleurs à la manipulation des diverses pièces constituant le canon de campagne. Puis, pour terminer, alors qu'une escadrille évoluait sur l'emplacement d'exercice, un canon anti-aérien du Creusot, braqua sa longue bouche à feu vers le ciel et suivit au vol chaque passage des avions, simulant un tir réel. On prit beaucoup d'intérêt à cette démonstration, à laquelle les servants de la pièce (groupe DCA) donnèrent beaucoup de relief par leur travail précis et rapide.

En résumé, cette manifestation, organisée un peu sur le modèle réduit des Journées suisses de sous-officiers qui elles, groupent des concours se rapportant à toutes les différentes armes de notre milice, fut une magnifique propagande en faveur de notre artillerie et il est certain que tous ceux qui y assistèrent en remporteront un souvenir réconfortant.

La valeur réelle de l'armée rouge

(Corr.) La valeur combative d'une armée ne repose pas uniquement sur les effectifs du temps de paix, sur l'équipement et le degré d'instruction atteint par la troupe; il importe également de tenir compte de tous les facteurs susceptibles d'exercer une influence quelconque sur le rendement de l'armée envisagée. En appréciant la valeur de l'armée soviétique, par exemple, il serait inexact de ne baser son jugement uniquement sur les effectifs de paix, — lesquels atteignent à peu près